

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 18 mars 2025 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-459

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT AUTORISANT SUR LES CHEMINS PUBLICS LE SURVEILLANT À CIRCULER À BORD D'UN VÉHICULE ROUTIER DEVANT UNE SOUFFLEUSE À NEIGE LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant boucherville.ca/avispublics (Règlement 2025-459).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 20^e jour de mars 2025

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière